

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2009019

Signataire : ED/PC/MD

OBJET :Attribution à deux Organisations Non Gouvernementales (ONG) de la subvention aux victimes de l'ouragan GUSTAV en Haïti du 25 au 28 août 2008

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°207 du 25 septembre 2008 allouant une subvention de 1500€ aux victimes de l'ouragan Gustav en Haïti,

Considérant que la dite délibération ne désignait pas les organisations non gouvernementales pouvant bénéficier de cette aide.

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : la subvention de 1500€ allouée par délibération n°207 du 25 septembre 2008 aux victimes de la catastrophe de l'ouragan Gustav en Haïti en août est répartie comme suit :

- 750€ à Médecin du Monde,
- 750€ au Secours Populaire.

Le Maire

Jacques SALVATOR